



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

Déclaration de la RADDHO sur les sanctions de la CEDEAO contre le Mali

Lors de sa dernière session extraordinaire du 9 janvier 2022 à Accra, en République du Ghana, consacrée, en grande partie, à l'examen du chronogramme révisé de la transition proposée par le gouvernement militaire du Mali, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a rejeté le plan qui lui a été présenté et alourdi les sanctions qui pesaient déjà sur la République du Mali, en décidant, notamment :

- De la suspension de toutes les transactions commerciales et financières entre les pays de la CEDEAO et le Mali, à l'exception des produits alimentaires de grande consommation, des produits pharmaceutiques, des matériels et équipements médicaux y compris ceux pour la lutte contre la Covid 19, des produits pétroliers et de l'électricité ;
- Du gel des avoirs de la République du Mali dans les Banques centrales de la CEDEAO ;
- Du gel des avoirs de l'Etat malien et des entreprises publiques et parapubliques dans les banques commerciales des pays de la CEDEAO ;
- De la suspension de toute assistance et transaction financières en faveur du Mali par les Institutions de financement de la CEDEAO, particulièrement la BIDC et la BOAD.

Les Chefs d'État et de Gouvernement se sont également inquiétés de la présence possible sur le territoire malien d'agents de sécurité privée pour suppléer l'armée malienne dans l'accomplissement de ses fonctions régaliennes qui pourrait, selon eux, avoir un impact potentiellement déstabilisateur pour les États de la région.

L'impact de ces mesures, par leur sévérité, est énorme et risque de peser lourdement sur la vie quotidienne des maliens déjà affectés par une situation sécuritaire et économique difficiles. D'autant que les Chefs d'État et de Gouvernement ont conditionné la levée graduelle des sanctions à l'adoption d'un chronogramme acceptable.

Réagissant à la décision de la CEDEAO, le gouvernement malien a condamné ces sanctions qu'il considère comme « illégales, illégitimes et inhumaines » et qui

vont « affecter les populations déjà durement éprouvées par la crise sécuritaire et la crise sanitaire ». Tout en appelant à la solidarité et à l'accompagnement des pays et institutions amis, et en invitant les populations au calme et à la retenue, il s'est désolé de « l'instrumentalisation » de l'organisation régionale par des puissances extrarégionales aux desseins inavoués et s'est réservé le droit de tirer toutes les conséquences de l'attitude hostile de la CEDEAO à son égard.

Face à cette situation qui menace gravement la paix et la sécurité de la région, la **Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO) :**

- **Exprime** sa vive solidarité au Peuple malien durement éprouvé par des crises multiformes ;
- **Rappelle** son attachement aux textes de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à des institutions sous régionales au service exclusif des Peuples mais insiste sur la nécessité de rejeter toute rupture de l'ordre constitutionnel ou prise du pouvoir par la force ;
- **Rappelle également** aux acteurs de la crise malienne que sa solution rapide passe par un retour à une vie constitutionnelle normale, le retour des militaires dans leurs casernes et le dialogue entre les fils et filles du Mali pour ramener la paix et la sécurité dans ce pays à l'histoire millénaire qui a donné à l'Afrique sa première constitution politique.
- **Recommande** donc aux autorités militaires du Mali d'organiser des consultations politiques les plus inclusives possible afin de déterminer des propositions raisonnables pour une sortie de crise et qui permettront la levée rapide desdites sanctions ;
- **Invite** la CEDEAO à reconsidérer les sanctions afin d'atténuer leur impact sur les populations déjà durement éprouvées.
- **Invite les protagonistes** à renouer les fils du dialogue afin de trouver une issue heureuse à cette crise dans les meilleurs délais ;
- **Demande** aux souteneurs des deux camps à savoir raison garder et invite les organisations régionales et internationales à intervenir promptement pour aider à un retour rapide de l'ordre civil et constitutionnel dans la Paix et le respect des engagements des autorités maliennes ;
- **Encourage** la Société civile africaine à proposer ses services et à travailler à un rapprochement des positions en vue d'une issue heureuse.

Fait à Dakar le 14 janvier 2022

Le Secrétaire Général